

PROJET NOVA

Programme et manifeste - correctifs V1.8

Engagements mesurables issus des corrections et message public

Engagements intégrés - droits vitaux et biens communs stratégiques

Projet Nova inscrit directement dans son programme la protection des biens vitaux. Cette orientation est intégrée directement aux engagements publics du projet.

Engagement 1 - Eau potable comme droit fondamental

Inscrire le droit à l'eau potable dans la proposition constitutionnelle du Québec et le traduire dans les lois ordinaires, les règlements et la gestion municipale.

Engagement 2 - Non-privatisation du contrôle essentiel

Interdire la vente, la cession ou l'abandon du contrôle essentiel de l'eau potable, des sources, des nappes, des bassins versants et des réseaux publics vitaux.

Engagement 3 - Registre public des ressources vitales

Créer un registre public indiquant les prélèvements, contrats, risques, indicateurs de qualité, audits et correctifs reliés à l'eau, aux sols, aux milieux humides, à l'énergie et aux infrastructures critiques.

Engagement 4 - Autonomie alimentaire et protection des sols

Protéger les terres agricoles, les semences, les sols, la capacité de production locale et les agriculteurs contre les dépendances économiques excessives imposées par des intérêts privés dominants.

Engagement 5 - Air, biodiversité et générations futures

Soumettre les décisions majeures touchant l'air, la biodiversité, les forêts, les milieux humides et les ressources non renouvelables à des études indépendantes, à la transparence et à une évaluation des effets à long terme.

Engagement 6 - Énergie, données et infrastructures critiques

Engagement 7 - Santé essentielle mesurable

Publier les délais, les indicateurs et les correctifs liés aux soins essentiels, notamment urgences, soins de première ligne, santé mentale, services en région, enfants, aînés et médicaments essentiels.

Engagement 8 - Logement minimal et lutte contre la spéculation abusive

Mettre en place des mesures vérifiables contre l'itinérance, les évictions abusives, la spéculation excessive, la perte de logements familiaux et l'opacité de la propriété immobilière lorsque l'intérêt public est touché.

Engagement 9 - Protection des enfants, des aînés et des personnes vulnérables

Traiter les enfants, les aînés, les personnes en situation de handicap et les personnes vulnérables comme des priorités nationales dans les services, la sécurité, l'accès humain et la continuité administrative.

Engagement 10 - Accès humain et droit au non-numérique

Maintenir un canal humain ou non numérique pour les services essentiels touchant la santé, la justice, le revenu, l'aide sociale, l'identité, le logement, les documents officiels et les droits fondamentaux.

Engagement 11 - Refus de la surveillance de masse et de l'IA opaque

Interdire le score social, encadrer l'intelligence artificielle publique et garantir un recours humain pour toute décision automatisée ayant un effet important sur les droits ou l'accès aux services.

Engagement 12 - Réserves stratégiques et continuité en crise

Prévoir des plans de continuité et des réserves pour l'eau, l'alimentation, l'énergie, les médicaments essentiels, les communications, les paiements publics, les hôpitaux, les données et les services administratifs fondamentaux.

Maintenir sous contrôle public vérifiable les infrastructures critiques, l'énergie, les données publiques essentielles, l'identité numérique, les systèmes de paiement public et les services administratifs fondamentaux.

Version de correction consolidée
Date de consolidation : 26 juin 2026

Base de départ	Projet Nova V1.7 + V1.6 archivée
Nouvelle version	Projet Nova V1.8 - corrections et blindage
Objet	Corriger les faiblesses identifiées sans perdre les acquis
Nom actif	Projet Nova
Statut juridique	Corpus préparatoire sans effet juridique automatique avant activation prévue

Engagements mesurables V1.8

- Publier un paquet maître DOCX/PDF pour chaque version majeure.
- Maintenir un registre des versions et ne jamais écraser les versions antérieures.
- Tenir un registre des risques vivant avec correctifs et preuves attendues.
- Produire une FAQ citoyenne pour chaque consolidation technique importante.
- Rattacher toute norme nouvelle à une table de concordance.
- Encadrer la révocation citoyenne par une procédure contradictoire et des recours.
- Interdire tout règlement, formulaire ou outil numérique créant un pouvoir caché.
- Séparer clairement Phase I, Phase II et Phase III dans toutes les communications.
- Maintenir Projet Nova comme nom actif jusqu'à décision explicite de changement.
- Soumettre toute diffusion majeure à une relecture de cohérence et de risques.

Manifeste public V1.8

Projet Nova ne prétend pas bâtir un pays avec des slogans. Un projet d'État doit être écrit, corrigé, archivé, expliqué, contrôlé et rendu compréhensible au peuple.

La V1.8 marque une étape de sérieux : les faiblesses ne sont pas cachées. Elles sont nommées, corrigées et suivies. C'est ainsi qu'un projet devient plus robuste.

Le pouvoir doit rester contrôlé, les services essentiels doivent rester protégés, les versions doivent rester traçables et les citoyens doivent pouvoir comprendre ce qui est proposé.

Engagements intégrés - citoyenneté québécoise et intégration durable

Engagement 13 - Citoyenneté québécoise complète

Établir, dans un Québec souverain, une citoyenneté québécoise complète fondée sur l'appartenance durable, la langue française, le civisme, l'autonomie, la probité et le respect des institutions.

Engagement 14 - Résidence de vingt ans

Fixer à vingt ans la résidence légale, continue et vérifiable requise pour demander la citoyenneté québécoise complète.

Engagement 15 - Autonomie économique minimale

Établir un seuil de référence de 2 514 \$ par mois, indexé annuellement et encadré par la loi, pour démontrer une autonomie économique minimale.

Engagement 16 - Test de français et test civique

Exiger un test de français et un test civique sur l'histoire, les institutions, les droits, les devoirs et la démocratie québécoise.

Engagement 17 - Probité et comportement honnête

Définir juridiquement le comportement honnête pour éviter l'arbitraire : fraude grave, fausse déclaration, corruption, violence grave, criminalité organisée ou menace réelle à la sécurité publique.

Engagement 18 - Statuts distincts et recours

Séparer clairement les statuts de séjour, résidence, protection humanitaire et citoyenneté complète, avec décisions écrites et recours indépendants.

Ces engagements ne visent pas à nier la dignité des personnes immigrantes. Ils visent à protéger la valeur de la citoyenneté, la langue française, la cohésion sociale, la sécurité publique et la souveraineté populaire.

Engagement politique - Primauté de la vie, de la santé essentielle et de l'intégrité physique

Projet Nova s'engage à protéger la liberté de conscience et de religion tout en affirmant qu'aucune croyance ou pression particulière ne peut mettre autrui en danger grave.

Engagements

- Reconnaître la primauté de la vie, de la santé essentielle et de l'intégrité physique lorsque des croyances ou intérêts particuliers mettent autrui en danger grave.
- Interdire qu'un parent, proche, tuteur, groupe religieux, institution ou représentant communautaire puisse refuser un soin vital à une autre personne exposée à un risque grave.
- Protéger explicitement les enfants, les aînés, les personnes vulnérables, les personnes inaptes, les personnes inconscientes et les personnes sous contrainte.
- Maintenir le droit de l'adulte apte, libre et informé de consentir ou de refuser un soin pour lui-même.

- Créer des mécanismes de décision rapides en cas d'urgence, avec contrôle indépendant lorsque le temps le permet et révision après coup lorsque l'urgence l'impose.
- Sanctionner les pressions, menaces ou intimidations visant à empêcher l'accès d'une personne vulnérable à un soin essentiel.
- Garantir que la règle soit neutre et non discriminatoire : elle vise toutes les croyances, idéologies et intérêts particuliers lorsqu'ils mettent autrui en danger grave.

Formule publique

Projet Nova protège les croyances, mais protège d'abord la vie. La religion, l'idéologie, la famille ou l'institution ne peuvent pas servir à refuser un soin vital à autrui.

ENGAGEMENTS AJOUTÉS APRÈS AUDIT APPROFONDI

Projet Nova s'engage à intégrer les mesures suivantes dans son action publique :

1. Créer un mécanisme permanent de dialogue avec les Premières Nations et les Inuit.
2. Encadrer les pouvoirs d'urgence par des limites de temps, un vote démocratique, un contrôle judiciaire et un audit public.
3. Renforcer la transparence du lobbyisme, des contrats publics, des sous-traitants, des cadeaux, des portes tournantes et des conflits d'intérêts.
4. Protéger légalement les lanceurs d'alerte contre les représailles.
5. Créer un registre public des systèmes d'intelligence artificielle utilisés par l'État dans les décisions sensibles.
6. Garantir un recours humain pour toute décision automatisée touchant les droits, la santé, l'identité, la justice, l'aide sociale ou les services essentiels.
7. Maintenir des voies non numériques pour les services essentiels.
8. Chiffrer les engagements majeurs et publier les effets budgétaires attendus.
9. Protéger les citoyens contre les contournements administratifs ou contractuels des droits et biens communs.

Engagements intégrés - peuples fondateurs et transparence du pouvoir

Engagement - Reconnaître et protéger les Premières Nations et les Inuit comme peuples titulaires de droits collectifs, et maintenir un dialogue de nation à nation lorsque des décisions publiques touchent leurs territoires, ressources, langues, institutions ou intérêts collectifs.

Engagement - Reconnaître explicitement le peuple québécois fondateur, francophone et historique, dans sa continuité culturelle, linguistique, institutionnelle et démocratique, tout en protégeant l'égalité des droits de tous les citoyens.

Engagement - Créer un registre public des rencontres d'influence des dirigeants, élus, ministres, responsables politiques, partis politiques et décideurs publics avec les lobbyistes, grandes entreprises, groupes de pression, représentants religieux, organismes financés, représentants étrangers et acteurs privés cherchant à influencer l'État.

Engagement - Encadrer les dirigeants, politiciens, partis politiques et lobbyistes par des règles de financement, conflits d'intérêts, cadeaux, dépenses, voyages, portes tournantes, protection des données et sanctions indépendantes.

Engagement - Interdire tout score social appliqué au peuple et limiter toute traçabilité publique aux seuls détenteurs de pouvoir et acteurs d'influence, uniquement pour leurs actes officiels ou politiques.

Cette section fait partie du document actif de Projet Nova. Elle consolide les corrections finales dans la version active dans la version active

Peuple fondateur, Premières Nations et Inuit

Projet Nova reconnaît le peuple fondateur francophone du Québec comme réalité historique, culturelle, politique et linguistique. Cette reconnaissance est civique et nationale; elle ne crée aucune supériorité ethnique, raciale ou religieuse et ne retire aucun droit à quiconque.

Projet Nova reconnaît et protège les Premières Nations et les Inuit comme peuples ayant leurs droits, leurs cultures, leurs institutions, leurs territoires, leurs savoirs, leur dignité et leurs liens propres avec le territoire. La relation doit reposer sur le dialogue de nation à nation, la bonne foi, la consultation et la lutte contre la discrimination.

Transparence des rencontres d'influence

Les ministres, députés, dirigeants publics, chefs de cabinet, hauts responsables administratifs, responsables de partis politiques, candidats, mandataires officiels et lobbyistes doivent déclarer les rencontres qui touchent une décision publique, un contrat, une subvention, une réglementation, une nomination, une dépense ou une orientation gouvernementale.

Projet Nova interdit tout score social, profilage politique, notation comportementale ou surveillance de masse appliquée à la population. Aucun citoyen ne doit perdre un droit, un service, une aide publique ou une liberté en raison d'un score social, d'une opinion politique, d'une croyance, d'une association ou d'un profil algorithmique.

Le contrôle public vise uniquement les détenteurs de pouvoir et les acteurs d'influence dans leurs actes officiels. Il prend la forme d'un registre public d'intégrité fondé sur des faits vérifiables, avec droit de correction, recours indépendant et interdiction de décision automatisée opaque.

Encadrement du pouvoir

Projet Nova renforce les règles sur les conflits d'intérêts, cadeaux, dépenses publiques, sanctions, votes, présences, portes tournantes, propriétaires réels des fournisseurs, financement politique, publicité numérique, influence étrangère, lanceurs d'alerte et promesses chiffrées.

ENGAGEMENTS DE MISE EN ŒUVRE

Programme public stabilisé

Engagements exécutoires

- Créer un Bureau budgétaire indépendant pour chiffrer les grandes promesses.
- Publier un registre des rencontres d'influence pour les détenteurs et influenceurs du pouvoir.
- Encadrer la publicité politique numérique et limiter le microciblage abusif.
- Garantir l'accès humain aux services essentiels et une continuité hors ligne en situation de crise.
- Exiger la transparence des bénéficiaires réels dans les contrats publics sensibles.
- Préserver les droits fondamentaux, la vie privée et la liberté d'expression tout en luttant contre les campagnes coordonnées de désinformation sans créer de censure générale.

Règle de réalisme

Chaque engagement majeur doit préciser le responsable, le coût estimé, les étapes, l'échéancier, les limites et les mécanismes de correction.

Engagement : abolir les bureaux inefficaces et protéger l'argent public

Projet Nova s'engage à résilier et démanteler les bureaux de grands projets ou structures équivalentes qui ne démontrent pas de résultats concrets, lorsqu'ils relèvent de l'autorité du Québec.

Programme de premier mandat

- Gel immédiat - Geler les nouvelles dépenses, embauches, communications et contrats non essentiels des bureaux visés jusqu'à l'audit.
- Audit de 90 jours - Publier mandat, budget, effectifs, contrats, rencontres, livrables, retards, doublons et coûts réels.
- Dissolution - Abolir les bureaux sans résultats démontrables, sans mandat clair ou qui doublonnent des structures existantes.
- Transfert utile - Transférer les dossiers réellement nécessaires aux ministères et organismes responsables.
- Économies publiques - Publier les économies, les contrats annulés, les postes réaffectés et les dépenses évitées.
- Anti-recréation - Interdire de recréer le même bureau sous un autre nom sans loi, coût, indicateurs et date de fin.

Résultat attendu

Moins de structures de façade, moins de doublons, moins de dépenses improductives, plus de responsabilité politique directe et une meilleure protection des contribuables.